

Mandat

Sous l'autorité du superviseur des travaux publics ou de son représentant, le titulaire de ce poste est appelé à effectuer les inspections et les réparations selon les spécifications des fournisseurs ou selon les normes du programme d'entretien préventif, le tout en respectant les procédures établies, les normes de qualité et de santé et de sécurité au travail. Il devra aussi effectuer toute autre tâche connexe relevant du département de la maintenance.

En support à l'équipe des travaux publics, le mécanicien peut se voir attribuer des tâches de journalier, surtout en période hivernale, et/ou reliées à la conduite de véhicule et/ou à des opérations de machineries lourdes, à la condition que le titulaire remplisse les exigences de la tâche, qu'il ait les compétences pour accomplir telle tâche et qu'il passe avec succès l'évaluation liée aux exigences normales du poste.

Le titulaire du poste exécute son travail en conformité avec la mission, la vision, les valeurs, les attentes et les objectifs de la Ville de La Sarre et a un souci constant pour la santé et la sécurité au travail.

Principales tâches

De façon non limitative, le mécanicien accomplira les tâches suivantes :

- Est en mesure de démonter, modifier, réparer ou remplacer toute pièce d'équipement défectueuse;
- Est en mesure de souder ou modifier des pièces d'équipement et effectuer des tests de contrôle selon les spécifications;
- Assure le suivi des programmes d'entretien préventif (PEP);
- Détecte, analyse et résout les problèmes reliés à la mécanique des équipements;
- Procède au montage des équipements saisonniers sur les camions;
- Détermine la nature des défauts et des défaillances en vue de préciser l'ampleur des réparations à effectuer;
- Effectue l'inventaire périodique des pièces sous sa responsabilité, effectue le suivi des pièces de rechange en inventaire et informe le technicien en génie civil de ses besoins en pièces de mécanique et en pièces de maintenance;
- Entrepose les pièces, outils, et outillages nécessaires à ses fonctions exclusives de mécanicien;
- Assume le contrôle de l'inventaire des outils et machines du garage;
- Accomplit diverses tâches pour lesquelles il remplit les exigences, demandées par son supérieur immédiat lorsque requis.

PROFIL RECHERCHÉ	EXIGENCES
<ul style="list-style-type: none"> • Est capable d'assumer un leadership d'équipe positif • Possède une bonne capacité d'adaptation • Est polyvalent • Est capable de travailler sous la pression • Être habile à diagnostiquer les différents problèmes • Autonome et polyvalent • Sens des responsabilités et de l'organisation • Travaille de façon sécuritaire • Est en bonne condition physique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DEP en mécanique d'engin de chantier/mécanique diesel/entretien de machineries lourdes, ou équivalent; ■ Minimum d'une à deux années d'expérience; ■ Détient un permis de conduire classe 3 pour camion trois (3) essieux ou plus de deux (2) essieux et d'une masse de plus de 4 500 kg; ■ A de l'expérience sur tout équipement mécanique, hydraulique, pneumatique et électrique; ■ Connaissances en soudure et en mécanique (essence et diesel). <p>Les compétences suivantes sont considérées comme un atout :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Expérience en conduite de machineries lourdes

Conditions de travail

- Poste à 39 heures/semaine;
- Horaire régulier : du lundi au jeudi de 7 h à 16 h 30 et vendredi de 7 h à 12 h; Peut varier selon les besoins du service, surtout en période hivernale;
- Taux horaire selon la convention collective : 35.29 (2026) \$;
- Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective;
- Début d'emploi **dès que possible.**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae :

Par courriel : rh@ville.lasarre.qc.ca

Par la poste : Ville de La Sarre

Service des ressources humaines

201, rue Principale, La Sarre (Qc) J9Z 1Y3

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt, toutefois, nous communiquerons uniquement avec les candidats sélectionnés pour l'entrevue.

La Ville de La Sarre respecte le principe d'équité en matière d'emploi. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.